



## Cours de **Prévention des Accidents par Morsure de chien** à Genève (PAM)

### Directives COVID à suivre pour un cours PAM en classe

- ✓ Chaque équipe possèdera dans sa valise **une bouteille de solution hydroalcoolique et une boîte de masques.**
- ✓ L'équipe, à savoir les 4 animateurs rentrent ensemble dans l'établissement, **le port du masque est obligatoire** jusqu'à la salle réservée au cours.
- ✓ Dans la salle, l'équipe se place pour le cours, les 2 animateurs avec leur chien placés à l'arrière de la salle **peuvent ôter le masque** tant que la distance de 2 mètres avec les élèves et les autres participants est respectée.
- ✓ Lors de la présentation des situations du « poireau », de la « caresse » et de la « pierre », les animateurs **devront garder leur masque.**
- ✓ **Un marquage au sol sera posé** afin de garantir au présentateur ainsi qu'aux enfants que la distanciation de 2 mètres est respectée. Le présentateur, peut dès lors et s'il le souhaite ôter son masque durant sa présentation.
- ✓ Le présentateur devra **rester statique sur son marquage** afin de garantir que la distanciation soit respectée.
- ✓ L'animateur jouant le rôle du chien « Truf » pourra porter ou non un masque.
- ✓ Il sera demandé que **chaque enfant se désinfecte les mains** - auprès de la maîtresse - avant les situations du « lâche-poireau » et de la « caresse ».
- ✓ Les animateurs ont l'obligation de garder les distances prévues par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) durant toute l'heure du cours.
- ✓ **Les peluches utilisées seront lavées** après chaque cours effectué en classe.
- ✓ Les brochures TRUF **seront emballées dans un sac zip** et remises ainsi à l'enseignante à la fin du cours, qui se chargera de la distribution aux enfants.

### Informations supplémentaires :

Olivia Gros, Présidente PAM-Ge

079 321 44 86